



COMMUNE DE BOREX

---

## Préavis n° 43/2015

---

Au Conseil Communal de Borex

**Budget de fonctionnement 2016**

Délégué municipal

**VETSCH Boris, Municipal**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

## Introduction

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 a),
- du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art. 5 et 6),
- du Règlement du 20 avril 2009 du Conseil communal de Borex (art. 86),

La Municipalité doit soumettre avant le 15 décembre au Conseil Communal le budget de l'année suivante pour adoption.

Les commentaires par poste et compte du budget 2016 figurent sur la page qui précède les comptes dans le fascicule BUDGET 2016-V/03 joint au présent document, nous ne les commenterons donc pas plus en détail dans ce préavis.

## Commentaires

### Budget de fonctionnement :

Le budget 2016 présente un excédent de dépenses de CHF 344'431.-- après amortissements et prélèvements sur les fonds de réserves, soit une augmentation de CHF 187'214.-- par rapport au budget 2015.

<b>Commune de Borex</b>							
<b>Projections Budgetaires 2016</b>							
<b>N°</b>	<b>Rubrique</b>	<b>Budget 2016</b>		<b>Budget 2015</b>		<b>Comptes 2014</b>	
		<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
1	Administration Générale	590 882	73 120	518 720	22 120	511 547	14 178
2	Finances	1 531 593	5 241 160	1 359 500	4 757 507	1 887 057	6 290 074
3	Domaines et bâtiments	289 976	130 500	322 110	317 910	219 270	144 219
4	Travaux	840 666	412 700	748 530	367 300	1 190 042	744 031
5	Instruction publique et cultes	771 800	400	660 200	400	618 593	93
6	Police	348 373	31 900	284 761	31 800	259 906	45 916
7	Sécurité sociale	2 660 921	800 000	1 760 433		2 564 453	15 619
	<b>Excédent</b>	<b>7 034 211</b>	<b>6 689 780</b>	<b>5 654 254</b>	<b>5 497 037</b>	<b>7 250 868</b>	<b>7 254 130</b>
			<b>-344 431</b>		<b>-157 217</b>		<b>3 262</b>
	<b>Nbre hab./Taux d'impôt</b>		<b>1100/55</b>		<b>1000/55</b>		<b>920/57</b>

Pour l'exercice 2016 le ratio des coûts sous le contrôle direct de la Municipalité est tombé à 25 %, le solde étant reversé soit au Canton ou dans le cadre de nos intercommunalités. Les rentrées fiscales quant à elles représentent environ 83% de la totalité de nos revenus.

Le présent budget reflète en plus des rubriques déjà présentes lors des années précédentes :

- Le maintien du point d'impôt à 55%,
- un nombre d'habitants estimé au 01.01.2016 à 1'100 (source Contrôle de l'Habitant),
- la poursuite de l'effort d'entretien général de notre patrimoine,
- les frais d'aménagement et d'entretien dans le secteur du Petaney,
- l'inéluctable augmentation de la facture sociale à raison d'environ 6% l'an,

- les coûts proportionnels liés au recrutement d'un ASP,
- l'encaissement de la redevance du DDP pour une année complète,
- une augmentation des amortissements liés aux investissements des derniers mois,
- une diminution des revenus du bâtiment de La Nau suite à la fermeture de la crèche,
- l'augmentation des contributions par habitant pour l'ARAS, le SDIS, l'AEE et l'AVASAD.

#### **Recettes provenant des impôts :**

La relative faible croissance des recettes fiscales intègre un revirement conjoncturel attendu dans un contexte économique fragilisé tout en prenant en compte les éléments susmentionnés en ce qui concerne le nombre d'habitants et le taux d'impôt.

#### **Facture sociale et péréquation :**

La facture sociale prévisionnelle et les acomptes de la péréquation pour 2016 se présentent comme suit, par rapport au budget 2015 et aux comptes 2014 et 2013 :

	Budget 2016	Budget 2015	Compte 2014	Comptes 2013
Facture sociale	2'378'161	1'506'869	2'282'528	1'180'653
Péréquation nette	1'205'665	1'107'553	1'198'155	974'405
Réforme policière	178'765	154'511	174'086	147'802
<b>Total</b>	<b>3'762'591</b>	<b>2'768'933</b>	<b>3'654'769</b>	<b>2'302'860</b>

La progression estimée entre 2015 et 2016 s'explique par l'augmentation continue d'environ 6% de la facture sociale et surtout à l'impact de la rentrée fiscale exceptionnelle intervenue en 2014.

#### **Marge d'autofinancement :**

Pour rappel, la marge d'autofinancement correspond aux liquidités dégagées par le compte de fonctionnement et qui servent à financer en partie ou en totalité les investissements et/ou à rembourser la dette. Cette rubrique est fortement impactée par la facture sociale en 2016 comme à contrario elle l'avait été positivement en 2014 suite à la rentrée fiscale exceptionnelle.

	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014	Comptes 2013
Revenus épurés <sup>1</sup>	5'477'580	5'346'337	6'580'213	5'215'405
Charges épurées <sup>2</sup>	6'629'086	5'449'974	5'390'729	4'945'688
<b>Total</b>	<b>-1'151'506</b>	<b>-103'637</b>	<b>1'189'484</b>	<b>269'717</b>

<sup>1</sup> = hors attributions aux fonds de réserves et imputations internes

<sup>2</sup> = hors amortissements, attributions aux fonds de réserves et imputations internes

L'inversion de tendance de la marge d'autofinancement amorcée lors du budget 2015 est également observée au niveau du canton depuis 2012. Elle se poursuit depuis et l'appel à certains fonds de réserves dédiés va se tarir dans les exercices à venir. La réflexion menée en 2015 dans la perspective d'une éventuelle fusion à 9 communes n'étant plus d'actualité, il est primordial de bien évaluer la capacité d'investissement de la commune pour les financements de nos futurs projets.

Le présent préavis traitant du budget de fonctionnement, les intentions d'investissements n'en font pas partie. Elles sont présentées à titre d'information avec la planification financière à 5 ans en début de législature ainsi que dans le plan des dépenses d'investissements 2016 annexé. Chaque projet faisant en temps utile et comme stipulé dans le règlement communal l'objet d'une demande de crédit extrabudgétaire via un préavis au conseil communal.

## Conclusion

La situation financière de la commune reste saine et l'excédent de charge présenté pour l'exercice 2016, bien qu'important, est tolérable. Les 2 derniers exercices ont connu des rentrées fiscales exceptionnelles qui, immanquablement, biaisent une planification basée sur les dépenses et impactent fortement les factures qui découlent de la péréquation cantonale. Un pilotage fin devra, par conséquent être mené durant l'exercice 2016 - qui coïncide avec un changement de législature -, afin de stabiliser ces fluctuations. Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## Le Conseil communal de Borex

- Dans sa séance du lundi 7 décembre 2015;
- Vu le préavis municipal N° 43/2015 ;
- Oui le rapport de la commission des finances;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### Décide

1. D'approuver le préavis no 43/2015: *Budget de fonctionnement 2016* ;
2. D'accepter le budget 2016 tel que présenté ;

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 2 novembre 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

AU NOM DE  
LA MUNICIPALITÉ DE BOREX  
*Le Syndic*                      *La Secrétaire*  
J.-L. Vuagniaux              C. Hassler